



“Etablissement public de prévoyance sociale régi par la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 et le décret n° 2008-155/PRES/PM/MFPRE/MEF du 03 avril 2008 portant transformation de la CARFO en établissement public de prévoyance sociale”

Ouagadougou, le **02 JUIN 2025**

C O M M U N I Q U E

Le Directeur Général de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) porte à la connaissance des pensionnés qu'une **dernière opération de réception des avances sur pension de l'année 2025 des retardataires aura lieu du 1^{er} au 15 juin 2025.**

En rappel, l'octroi des avances sur pension est soumis aux conditions suivantes :

1. Eléments constitutifs du dossier

Le dossier comprend :

- Une demande non timbrée comportant les informations suivantes :
 - le nom et prénom (s) du pensionné,
 - le numéro de pension,
 - l'assignation du pensionné,
 - la signature ou l'empreinte digitale,
 - le montant de l'avance souhaité.
- Une copie d'un des bulletins de pension.

2. Date et lieu de dépôt des demandes

La réception des demandes d'avances sur pensions s'effectuera **du 1^{er} au 15 juin 2025** aux lieux ci-après :

- Dans les structures déconcentrées de la CARFO :
 - à la direction régionale du Centre sise à Paspanga pour les pensionnés assignés à Ouagadougou ;
 - à la direction régionale des Hauts-Bassins pour les pensionnés assignés à Bobo-Dioulasso ;

- à la direction régionale du Centre-Ouest pour les pensionnés assignés à Koudougou ;
- les agences de Tenkodogo, Dé dougou, Gaoua, Ouahigouya, Fada N'Gourma, Manga, Banfora, Kaya et Ziniaré conformément à la localité d'assignation du pensionné.
- Dans les Trésoreries régionales, les Trésoreries provinciales et les Trésoreries départementales pour les pensionnés assignés dans les autres localités. Chaque pensionné doit se présenter à la Trésorerie de sa localité d'assignation.

Les pensionnés sont informés qu'ils peuvent consulter le tableau indicatif des montants des avances sur le site web **www.carfo.org**, à la CARFO ou dans les Trésoreries.

Par ailleurs, la CARFO met à la disposition des pensionnés une plateforme de dépôt des demandes d'avance sur pension en ligne sur le site web **www.carfo.org**. Les inscriptions en ligne sont fortement encouragées par la CARFO à cet effet.

